Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 122 (1977)

Heft: 1

Artikel: L'armée des années 80 : ce qui est prévu est-il suffisant?

Autor: Brunner, Dominique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344064

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'armée des années 80 — ce qui est prévu est-il suffisant?

par le major EMG Dominique Brunner

Le rapport du Conseil fédéral concernant le plan directeur de l'armée 80 décrit les missions, l'organisation et les moyens de l'armée du début de la prochaine décennie. Une des caractéristiques principales de cette planification est qu'elle sera réalisée progressivement. Cette manière de procéder diffère de la méthode appliquée à la « réforme de l'armée » du début des années soixante. En effet, l'ordre des troupes 61 entra en vigueur un jour précis, le 1er janvier 1962, les unités et formations touchées furent transformées et restructurées d'un coup — à la suite de préparatifs, cela s'entend, lesquels avaient duré plus ou moins longtemps. Les acquisitions de matériels nouveaux qu'exigeaient les concepts opératifs et tactiques à la base de cette réorganisation ne furent, en partie, réalisées que par la suite, par exemple l'achat des véhicules de transport blindés devant équiper les dragons portés qui se mutèrent par la même occasion en grenadiers de chars.

Le procédé choisi cette fois-ci présente l'avantage d'éviter de profondes modifications intervenant d'un coup, sorte de bouleversement que l'armée de milice avec ses brèves périodes de service a quelque peine à « digérer ». Mais si une mise en application progressive des innovations prévues peut être envisagée, c'est aussi parce que ces innovations sont plus modestes que celles de 1962 et parce que l'acquisition des nouveaux armements que les mesures préconisées en matière d'organisation supposent va s'échelonner sur plusieurs années.

EN QUOI LE PLAN DIRECTEUR INNOVE-T-IL?

Les missions imparties à l'armée découlent en substance de la Constitution et du rapport du Conseil fédéral au sujet de la politique de sécurité de la Suisse du 27 juin 1973. Les concepts d'engagement au niveau supérieur et la doctrine de combat au niveau tactique ont été définis et exposés dans le rapport du Conseil fédéral sur la conception de la défense nationale du 6 juin 1966 et dans la conduite des troupes de 1969. Le plan

directeur dont il est question ici se fonde sur ces documents. Cela revient à dire que les innovations concernent essentiellement l'instrument, c'est-à-dire l'armée, son organisation, ses moyens.

Outre les changements intervenant dans le domaine de la logistique, auxquels les Chambres ont déjà donné leur assentiment, les modifications qu'annonce le rapport du Conseil fédéral peuvent se résumer ainsi: On unifie les divisions frontière et les divisions de campagne. Il y aura, à l'avenir, 6 divisions de campagne destinées à être engagées sur le Plateau. Il s'agit de divisions d'infanterie comprenant, outre leurs trois régiments d'infanterie, deux bataillons de chars, l'un servant de moyen d'intervention à l'échelon division, effectuant donc des ripostes et contreattaques, l'autre devant appuyer directement la défense antichar des régiments d'infanterie. Ce deuxième bataillon sera composé exclusivement de chars de combat — qui seront subordonnés, par exemple par compagnie, aux formations d'infanterie — tandis que le bataillon de riposte comptera dans ses rangs chars et grenadiers de chars, ceci conformément à sa mission. Simultanément, on renforce l'artillerie de ces divisions en remplaçant un groupe de canons tractés par un groupe d'obusiers blindés et chenillés de 15,5 cm, ce qui correspond à un accroissement notable de la puissance de feu des divisions d'infanterie. Enfin, il faut signaler la création au sein du bataillon de fusiliers d'une compagnie antichar comprenant canons et engins filoguidés antichar.

Pour ce qui est des divisions mécanisées — au nombre de trois —, on entend les doter d'un groupe d'engins de DCA mobiles dont la nécessité est reconnue depuis longtemps. D'autre part, on prive ces divisions de leur cinquième bataillon de chars pour l'incorporer à trois des divisions d'infanterie précitées. Car, en effet, aucune formation de chars additionnelle n'est mise sur pied. Des 9 bataillons de chars nécessaires pour doter chaque division de campagne des deux bataillons que nous avons esquissés ci-dessus — trois divisions de campagne actuelles en ont déjà un — trois viennent des divisions mécanisées, tandis qu'on obtient les six autres en transformant les six bataillons d'exploration équipés de chars légers AMX 13 en bataillons de chars de combat. Nous avons aujourd'hui déjà quelque 800 chars. Mais 200 de ces chars ne sont pas des chars moyens comme nos 620 chars 61/68 et Centurion, mais des chars légers AMX 13 — 14 tonnes contre 39 ou 50, canon de 7,5 cm contre pièce de 10,5 cm pour les chars moyens — dont la puissance de

feu et la protection sont désormais insuffisantes. Lorsque les 160 chars 68 améliorés commandés en 1974 et 1975 auront été livrés à la troupe, nous disposerons donc de 780 chars moyens, organisés de la façon décrite ci-dessus. Ceci démontre d'ailleurs que le reproche de sur-mécanisation de notre armée qu'une certaine gauche se plaît à faire aux responsables est dénué de tout fondement: une seule division blindée soviétique compte plus de 300 chars moyens, et l'URSS dispose de 50 divisions de ce type, sans parler de ses 110 divisions mécanisées, également fortement étoffées au point de vue blindés.

L'innovation essentielle affectant les divisions de montagne — on en compte également trois — concerne leur artillerie. Un des quatre groupes de chaque division disparaîtra pour des raisons d'effectifs. Le rapport gouvernemental justifie cette mesure par l'introduction d'une compagnie de lance-mines de 12 cm dans chaque régiment d'infanterie de montagne.

Enfin d'autres moyens modernes seront introduits qui ne nécessitent pas de modifications notables dans le domaine de l'organisation: l'avion de combat F-5E, le « Tigre », appelé à prendre — enfin — la relève des vétustes Venom ou encore un nouveau système de direction des feux pour nos canons de DCA de 35 mm.

MESURES NÉCESSAIRES — RÉALISATION TROP LENTE

L'examen des mesures essentielles que prévoit le plan directeur de l'armée 80 conduit d'abord à une conclusion positive: ce qui est prévu est judicieux, correspond à des besoins incontestés. Il en résultera un accroissement appréciable de la force de combat de notre armée qui sera mieux à même de remplir sa mission primordiale qui est la dissuasion.

Néanmoins, ce qui nous est proposé est insuffisant! Insuffisant dans ce sens que c'est au milieu des années 80 que nos troupes seront organisées, armées et équipées de la sorte. Or toute analyse objective de la menace, c'est-à-dire des possibilités des forces présentement disponibles en Europe, montre que cette armée qu'on nous promet pour 1984 ou 1985, c'est en fait l'armée qu'il nous faudrait avoir aujourd'hui. Aucun des besoins que les mesures préconisées par le rapport du Conseil fédéral sont destinées à remplir n'est nouveau. Naturellement, dans son état actuel notre armée apparaît comme un instrument valable. On ne peut cependant nier que cet instrument présente des déficiences dans deux

domaines essentiels: la défense antichar, la défense contre avions. Ce genre de déficiences se paie, en cas de conflit, par des pertes sanglantes. Et ces déficiences, notre cuirasse les accuse depuis des années, voire bien plus d'une décennie. Ces projets — justes en soi — doivent donc être réalisés plus rapidement. Des considérations d'ordre financier s'y opposent sans doute. Mais c'est à l'aptitude à vaincre les difficultés pour faire ce que les intérêts supérieurs du pays exigent que l'histoire mesure les gouvernants!

D.B.

